





Sauvetage | Sauveteur national

Prérequis:

Avoir <u>15 ans avant le jour de l'examen</u>

Détenir le brevet de <u>Croix de bronze</u> ET le brevet de <u>Premiers soins général</u>

Durée: 40 heures

Local:

• Porte 13 pour la partie théorique (Palestre) de 13 h 00 à 16 h 00

• Porte 13 pour la partie pratique (Piscine) de 16 h 00 à 21 h 00

Coût: Gratuit (inclus le manuel Alerte)

Manuel : Alerte : la pratique de la surveillance aquatique (sera donné lors du premier cours)

Point de rencontre lors du premier cours : À la réception de la piscine (porte 13) à 13 h 00

Dates des cours :

1	Dimanche	16 mars 2025	13h à 21h
2	Dimanche	23 mars 2025	13h à 21h
3	Dimanche	30 mars 2025	13h à 21h
4	Dimanche	6 avril 2025	13h à 21h
5	Dimanche	13 avril 2025	13h à 21h
6	Dimanche	20 avril 2025	13h à 17h
7	Dimanche <i>(Évaluation)</i>	20 avril 2025	17h à 21h

Autres informations:

- Un entraînement durant un bain libre, une fois par semaine, est obligatoire pour l'entraînement et la pratique.
- La présence est requise tout au long de la formation afin d'obtenir le brevet.







Matériel obligatoire :

- Photocopie du brevet de Croix de bronze et Premiers soins général;
- Photocopie de la carte d'assurance maladie pour la preuve d'âge;
- Gants latex ou vinyle pour les simulations;
- Papiers et crayons;
- Vieux chandail en coton pour augmenter la résistance dans l'eau lors des cours et des entraînements;
- Sifflet du modèle FOX-40;
- Maillot, serviette, casque de bain, lunette de natation et sandales.

Inscription:

- Par internet : https://complexe.jdlm.ca/
- En personne au Complexe sportif JDLM

Politique d'annulation :

- Il est possible d'annuler le cours sans frais avant le début du cours.
- Toutefois, en raison d'un problème médical, avec une présentation d'un billet médical à l'appui, il est possible de faire l'annulation du cours sans frais supplémentaire autre que le manuel du cours.
- Si le participant annule le cours après le début des cours, celui-ci doit payer le livre du cours.
 - ** En inscrivant votre enfant pour ce cours, vous acceptez cette politique de remboursement.

La gratuité des formations de sauveteurs et de moniteurs aquatiques est rendue possible grâce au financement du Gouvernement du Québec ainsi qu'à l'implication de plusieurs partenaires.





